



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

contraception

Question écrite n° 64495

Texte de la question

M. Jean-Marie Demange appelle l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur le préservatif féminin, qui est encore faiblement commercialisé en France et à un tarif élevé supérieur à dix francs pièce. Alors qu'en 1988 une personne sur huit développant le sida était une femme, dix ans plus tard, une personne sur trois développant cette pathologie est une femme. Il lui fait observer que ce préservatif constitue une alternative pour les femmes qui disposeraient, si son prix était plus raisonnable, d'un moyen nouveau pour assurer leur protection contre l'ensemble des maladies sexuellement transmissibles. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il entend prendre afin de développer l'usage de ce préservatif.

Texte de la réponse

Le préservatif féminin est reconnu comme un moyen fiable de se protéger contre les maladies sexuellement transmissibles (MST), dont le virus du sida. Cet outil est promu depuis le début de l'année 1999, date de la mise en place d'un programme de prévention des risques sexuels spécifiquement dédié aux femmes et organisé par une convention triennale avec le mouvement français du planning familial. Depuis le début de l'année 2001, afin de faciliter l'accès à ce mode de protection, le réseau de distribution payant a été étendu à deux chaînes d'hypermarché. La promotion de ce moyen de prévention des risques sexuels a été assurée en début d'année dans le cadre de la campagne de communication sur le VIH. Dans l'annonce publiée dans la presse à l'intention des hommes, le préservatif féminin était présenté. Le mode d'emploi du préservatif féminin est expliqué dans le livret L'Amour en questions édité dans le cadre de cette campagne et largement diffusé : 400 000 exemplaires ont été imprimés, dont 225 000 diffusés à ce jour par le comité français d'éducation pour la santé auprès des relais institutionnels et associatifs ainsi qu'aux gynécologues et aux plannings familiaux. Dans le cadre d'un partenariat avec un groupe d'hypermarché, 160 000 exemplaires supplémentaires ont été édités et sont diffusés dans les parapharmacies. Cependant, il est indéniable que des freins empêchent actuellement une diffusion plus large et que son acceptabilité par les femmes doit être améliorée. A cet effet une étude est en cours dont les résultats seront prochainement disponibles. Le prix actuel peut également être dissuasif (pas moins de 7 francs en officine) mais l'arrivée récente sur le marché d'un nouveau produit pourrait contribuer à une diminution de son coût. Il convient également de rappeler que la mise à la disposition auprès des femmes en situation de précarité du préservatif féminin est assurée par des associations dans le cadre d'actions soutenues par l'Etat.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Demange](#)

Circonscription : Moselle (9^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64495

Rubrique : Femmes

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 juillet 2001, page 4219

Réponse publiée le : 8 octobre 2001, page 5827